

EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 16

Convoqué le 26 novembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le 3 décembre 2015, sous la présidence de M. Marc VILLEMANN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Jean-Luc DONATIN, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT

EXCUSES : Mmes Sylvie ADANT-VIOLART (procuration Colette LANGKUST), Emmanuelle GUERRE (procuration à Christian BRICOT),

Patricia BARBIER a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2015**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2015 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Ecole » du 17 novembre**

Il convient, suite à la réorganisation scolaire, de procéder au remplacement des photocopieurs. Trois devis ont été demandés. La commission propose de retenir Business Partner Solutions, en location, pour un coût mensuel de 75 € pour trois photocopieurs. Cette société se charge de reprendre gratuitement les anciens photocopieurs.

Il a également été question de procéder au remplacement du sol amortissant du jeu de la cour de l'école. La facture sera envoyée à l'avocat en charge du dossier.

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Sport – Vie Associative » du 19 novembre 2015**

La commission a rencontré l'ensemble du tissu associatif pour faire le point sur les activités passées et à venir, et recenser leurs besoins.

- **Compte-rendu commission « Infos-com » des 10 et 26 novembre 2015**

Un point est fait sur l'avancement du site internet et sur la rédaction du prochain bulletin semestriel.

- **Modification règlement cimetière – cavurnes**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création de concessions de type « cavurnes », appelées également sépultures cinéraires (1,20 m x 1 m), pouvant contenir jusqu'à 4 urnes.

Le conseil municipal fixe les tarifs : 15 ans : 50 € / 30 ans : 90 € / 50 ans : 180 €

- **Désignation délégués au syndicat scolaire**

Pour continuer la réflexion sur le nouveau syndicat scolaire, les communes du nouveau regroupement, doivent intégrer le Syndicat Scolaire de Parroy. Il a été décidé de désigner 2 délégués par commune, quelque soit le nombre d'habitants.

Le maire y étant de droit, Cédric MASSON et Christian BRICOT se présentent au poste.

Cédric MASSON est élu à 12 voix contre 3 à Christian BRICOT.

- **Achat chariot porte-sacs Maison de Retraite**

A l'unanimité, le conseil retient l'offre d'Orapi pour l'achat d'un porte-sacs à la Maison de Retraite, pour un montant de 438.24 € TTC.

- **Délibération contour CCS**

Le conseil municipal a pris connaissance des propositions transcrites dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale du département de Meurthe et Moselle. Le conseil municipal, à l'unanimité, n'accepte pas le schéma proposé ; il propose le maintien de la CCS dans son périmètre actuel comme la loi l'autorise et n'accepte pas le retrait de CREVIC, mais n'exclut pas, dans un esprit d'ouverture, la possibilité d'élargir le périmètre du Sânon aux communes du Grand Couronné qui le souhaitent dans le respect de la densité, de la cohérence géographique et la continuité territoriale.

- **Provision et placement Maison de Retraite**

Pour faire face aux grosses réparations et achats divers de la maison de retraite, une provision a été mise en place. En décembre 2015, elle se situe à environ 100 000 €. Le Conseil municipal décide de placer ce montant sous forme de BTN.

- **Décision modificative des budgets**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'ouvrir les crédits suivants au budget service assainissement 2015 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
2315 (23) Installation matériel et outillage	29 000,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	29 000,00
Total	29 000,00	Total	29 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
023 (023) Virement à la section investissement	29 000,00		
Total	29 000,00	Total	

TOTAL DEPENSES	58 000,00	TOTAL RECETTES	29 000,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de modifier et d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2015 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
15722 (040) Provision pour grosses réparations	28 530,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	28 530,00
2128 (21) Autres agencements et aménagements	1 400,00		
21312 (21) Bâtiments publics	25 000,00		
21318 (21) Autres bâtiments publics	6 000,00		
2138 (21) Autres constructions	- 81 800,00		
2151 (21) Réseaux de voirie	22 000,00		
2152 (21) Installations de voirie	2 000,00		
21534 (21) Réseaux d'électrification	- 20 000,00		
2313 (23) Constructions	18 700,00		
2315 (23) Installations, matériel	26 700,00		
Total	28 530,00	Total	28 530,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	28 530,00		
60612 (011) Energie Electricité	2 000,00	74121 (74) Dotation de solidarité rurale	9 000,00
60632 (011) Fournitures de petit équipement	1 000,00	74127 (74) Dotation nationale de péréquation	4 000,00
6067 (011) Fournitures scolaires	4 000,00	74718 (74) Autres	5 000,00
6132 (011) Locations immobilières	4 000,00	74748 (74) Autres communes	31 000,00
61521 (011) Terrains	3 500,00	758 (75) Produits divers de gestion courante	1 900,00
61522 (011) Bâtiments	12 000,00	7815 (042) Rep. sur provision	28 530,00
61523 (011) Voies et réseaux	3 400,00		

61524 (011) Bois et forêts	5 000,00		
61558 (011) Autres biens mobiliers	2 000,00		
6218 (012) Autres personnel extérieur	12 000,00		
6226 (011) Honoraires	2 000,00		
Total	79 430,00	Total	79 430,00

TOTAL DEPENSES	107 960,00	TOTAL RECETTES	107 960,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

- **Redevance assainissement 2016**

Dans le cadre de l'assainissement général de la commune et de l'entretien permanent de la station d'épuration, les dépenses de fonctionnement liées au budget spécifique évolueront sensiblement. A l'unanimité, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la redevance assainissement recouvrable en 2016 sur la base des relevés de consommation d'eau communiqués par VEOLIA. La redevance est ainsi fixée :

- redevance fixe	22 €	(2014 : 21 €)
- du 1er au 20ème m3 d'eau consommée	0,40 € par m3	(2014 : 0,35 €/ m3)
- à compter du 21ème m3 d'eau consommée	1,15 € par m3	(2014 : 1,10 €/ m3)

- **Contrat de maintenance logiciel cimetière**

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler le contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière, pour un montant de 279.59 € HT pour l'année 2016.

- **Convention adhésion prévention et santé au travail**

A l'unanimité le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à la convention prévention et santé au travail pour un coût de 73.33 € la visite.

- **Régime indemnitaire des agents : indemnité d'administration et de technicité**

Le conseil municipal accepte (14 pour – 1 contre) d'augmenter, à compter du 1er janvier 2016, les différentes indemnités des agents techniques :

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) : enveloppe annuelle fixée pour chacun des grades, par application au montant de référence annuel du grade, pondéré par le nombre d'agents dans le grade, pondéré par le coefficient multiplicateur (qui peut varier de 1 à 8) attribué par le Conseil municipal. Ainsi pour 2016, le conseil municipal décide de fixer ce coefficient à 2.05.

- **Régime indemnitaire des agents : indemnité d'exécution des missions de préfecture**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter, à compter du 1er janvier 2016, les différentes indemnités d'exécution des missions de préfecture :

- IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) :

Adjoint administratif de 2ème classe : 2,00 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

Adjoint administratif de 1ère classe : 2,05 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

Rédacteur et rédacteur principal de 2ème classe : 2,40 fois le montant de l'I.E.M.P., pondéré par la durée de travail hebdomadaire.

- **Demande de subvention Comité des Fêtes (Saint Nicolas)**

Le comité des fêtes sollicite une subvention pour la fête de Saint Nicolas organisé pour les enfants de l'école. Le conseil accepte d'attribuer, à l'unanimité, un montant de 110 €.

- **Demande de subvention ADDOTH**

L'Association Départementale pour le Don d'Organes et de Tissus Humains sollicite une subvention. Il est décidé de leur verser une somme de 50 € (pour : 7 voix – abstention : 6 voix – contre : 2 voix).

Toutefois, le conseil décide de ne pas pérenniser systématiquement une subvention à cette association.

- **Travaux Stade de l'Ecluse**

Le coût des fournitures pour la réfection des locaux du stade s'élève à 571 € HT. Les bénévoles de l'AFE assureront les travaux.

- **Remboursement de frais**

Les membres du conseil autorisent le maire à rembourser les frais engagés par un élu chez Derichebourg pour la commune : 74.87 €.

- **Informations diverses**

- Un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 16 octobre est donné aux conseillers : 255 enfants sont dorénavant accueillis sur Einville.

- Le SDIS a fixé la cotisation 2016 de la commune à 29 239 €.

- Les élus ont reçu différents courriers pour les sensibiliser à la baisse des dotations.

- Il est rappelé qu'il convient de se munir d'une pièce d'identité pour voter.

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 14 janvier 2016 à 20 heures



EINVILLE-AU-JARD

*Meilleurs
Vœux 2016*



Le Maire, les Adjointes et les Membres du Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le

VENDREDI 8 JANVIER 2016 À 19 H 00

SALLE MIRABELLE DU FAMILIAL

Ce moment privilégié du début d'année permettra de rassembler tous les Einvilloises et Einvillois,
d'honorer les sportifs méritants, de remercier les bénévoles pour leurs actions quotidiennes au service de nos concitoyens et du bien
vivre ensemble à Einville au Jard et sur notre territoire du Sanon

Nous y associerons les acteurs économiques de notre commune, qui, par leur dynamisme et leur esprit d'entreprendre contribuent
au développement de notre village.

Nous débuterons cette manifestation avec la rétrospective de l'année.

Le retour du carton d'invitation joint est indispensable, pour la bonne organisation de cette soirée, que nous concluons autour du verre
de l'amitié. **Merçi de confirmer votre présence au plus tard le 31 décembre 2015.**

Mairie d'Einville au Jard, 5 rue Karquel 54 370 Téléphone 03 83 72 92 01 courriel : mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



COUPON RÉPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

participera/participeront

ne participera/participeront pas

A la cérémonie des vœux qui se déroulera
le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00 Salle « Le Familial »